

# AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE

## **PIECES A JOINDRE A LA DEMANDE POUR TOUS LES CANDIDATS (qui ne doivent pas encore être titulaires du permis de conduire)**

- Une photocopie du livret de famille faisant apparaître votre état civil ou de votre carte nationale d'identité
- Attestation de l'auto-école (**un original avec cachet**) faisant apparaître le montant versé qui doit être au minimum égal à 400 € et stipulant que le candidat n'est pas encore titulaire du permis de conduire.

## **PIECES COMPLEMENTAIRES A JOINDRE SELON LE CAS :**

### **☞ stagiaire de la formation professionnelle et apprenti ne résidant plus chez ses parents**

- Un justificatif de domicile à votre nom
- Une photocopie de la convention ou du contrat de stage ou d'apprentissage

### **☞ stagiaire de la formation professionnelle et apprenti résidant chez ses parents**

- Une photocopie du livret de famille faisant apparaître l'état civil du ou des parents et du ou des enfants à charge
- Une photocopie de l'avis d'impôt 2014 (sur les revenus 2013) des parents
- Une photocopie de la convention ou du contrat de stage ou d'apprentissage

### **☞ lycéen, étudiant résidant chez ses parents**

- Une photocopie de l'avis d'impôt 2014 (sur les revenus 2013) des parents
- Une photocopie du livret de famille faisant apparaître l'état civil du ou des parents et du ou des enfants à charge

### **☞ demandeur d'emploi ne résidant plus chez ses parents**

- Un justificatif de domicile à votre nom
- Une photocopie des 3 derniers relevés des allocations de chômage ou attestation de non versement d'indemnités des ASSEDIC
- Une photocopie de l'avis d'impôts 2014 (sur les revenus 2013)
- Une photocopie de l'avis d'impôts 2014 (sur les revenus 2013) de votre conjoint(e) ou concubin(e), le cas échéant
- Une photocopie des 3 derniers relevés des allocations de chômage ou attestation de non versement d'indemnités des ASSEDIC de votre conjoint (e) ou concubin(e), le cas échéant

### **☞ demandeur d'emploi résidant chez ses parents**

- Une photocopie du livret de famille faisant apparaître l'état civil du ou des parents et du ou des enfants à charge
- Une photocopie des 3 derniers relevés des allocations de chômage ou attestation de non versement d'indemnités des ASSEDIC du candidat
- Une photocopie de l'avis d'impôt 2014 (sur les revenus 2013) des parents

### **☞ salarié ne résidant plus chez ses parents**

- Un justificatif de domicile à votre nom
- Une photocopie des 3 derniers bulletins de salaire
- Une photocopie des 3 derniers bulletins de salaire de votre conjoint(e) ou concubin(e), le cas échéant

### **☞ salarié résidant chez ses parents**

- Une photocopie du livret de famille faisant apparaître l'état civil du ou des parents et du ou des enfants à charge
- Une photocopie des 3 derniers bulletins de salaire du candidat
- Une photocopie de l'avis d'impôt 2014 (sur les revenus 2013) des parents